

Communiqué de presse

Fibre Excellence : la CGT tire la sonnette d'alarme sur le risque industriel, l'avenir des sites et des emplois

Depuis l'annonce de la liquidation du site de Fibre Excellence Tarascon et la recherche d'un repreneur pour le site de Saint-Gaudens, ce sont les salarié-es de Fibre Excellence qui assurent la surveillance et la mise en sécurité de ces installations industrielles complexes. **À compter du 28 août, sur le site de Tarascon, une entreprise, spécialisée dans le traitement et la gestion des déchets, est appelée à prendre le relais.**

La CGT alerte sur ce choix. Gérer des déchets ne signifie pas savoir conduire et sécuriser une papeterie de plusieurs dizaines d'hectares, classée Seveso. Comment imaginer qu'en quelques jours des personnels qui ne connaissent ni les installations, ni les procédures, ni les risques spécifiques du site puissent remplacer des salarié-es qui en maîtrisent le fonctionnement parfois depuis plusieurs décennies ?

Protection incendie, installations électriques, pompes et compresseurs indispensables au maintien en sécurité, équipements contenant de l'amiante, milliers de mètres cubes de produits chimiques : la sécurité industrielle ne s'improvise pas et ne peut pas être transférée en quarante-huit heures !

Pour la CGT, la responsabilité de l'État est désormais directement posée : qui garantira réellement la sécurité du site après le départ des salarié-es et qui assumera les conséquences en cas d'incident industriel ou environnemental ?

La CGT refuse que les salarié-es et les populations riveraines soient exposé-es aux conséquences de décisions prises sans garantie suffisante sur la sécurité. Elle exige que les salarié-es disposant des compétences nécessaires puissent continuer d'assurer la mise en sécurité et la préservation des installations, avec les moyens et les garanties nécessaires.

Mais maintenir le site en sécurité ne peut pas avoir pour seule perspective d'organiser sa fermeture. Le meilleur moyen de garantir durablement la sécurité de Tarascon est de maintenir son activité industrielle.

Préserver les installations et les compétences, c'est aussi préserver les capacités industrielles et donner le temps nécessaire à la recherche d'un repreneur. À l'inverse, laisser le site se dégrader rendrait toute reprise plus difficile et ferait peser demain sur la collectivité un coût considérable de sécurisation, de dépollution et de démantèlement. **Rappelons que la dépollution est estimée à plus de 500 millions d'euros.**

La CGT demande depuis plusieurs semaines la mise en place, sous l'égide de la préfecture, d'un comité réunissant l'État, les collectivités, les représentants des salarié-es et les acteurs concernés afin de travailler concrètement à la poursuite d'une activité industrielle sur la base notamment du projet porté par les salarié-es.

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Cette exigence vaut pour l'ensemble de la filière. À Saint-Gaudens, si le projet de reprise actuellement à l'étude n'aboutit pas d'ici au 15 septembre, la même question se posera : qui assurera la sécurité et la préservation d'un site industriel qui concentre lui aussi d'importants volumes de produits chimiques, des stocks de bois et des installations qui nécessitent des compétences spécifiques ? L'État doit tout mettre en œuvre pour permettre l'aboutissement d'une solution industrielle à Saint-Gaudens et assurer également un avenir industriel à Chapelle-Darblay.

Dans un contexte marqué par les incendies de cet été, préserver les capacités de transformation du bois est d'autant plus stratégique. Plusieurs millions de bois brûlé doivent aujourd'hui trouver des débouchés. Les papeteries constituent précisément l'un des outils permettant de valoriser une partie de ce bois et d'éviter une déstabilisation supplémentaire de la filière forêt-bois.

Laisser disparaître aujourd'hui des capacités papetières françaises serait donc un non-sens industriel, économique et environnemental.

La CGT appelle l'État et les collectivités à agir immédiatement pour garantir la sécurité des sites, préserver les installations et les compétences et mobiliser les moyens nécessaires à l'émergence de solutions industrielles pérennes. Avec les salarié-es, la CGT continuera d'agir avec détermination.

Montreuil, le 20 août 2026